



PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CHIFFRES DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE BILAN DE LA SEMAINE N° 5

Troyes, le 5 février 2024

La préfète de l'Aube et les forces de l'ordre demeurent mobilisées en 2024 pour diffuser des messages de vigilance, de prévention et de conseils en matière de sécurité routière afin d'inviter chaque conducteur à adopter un comportement responsable sur les routes.

De nombreux comportements inadaptés et dangereux restent cependant toujours constatés.

Ainsi, durant la semaine écoulée, les forces de l'ordre ont procédé aux verbalisations suivantes :

- 45 excès de vitesse;
- 15 faits de conduite sous l'emprise d'un état alcoolique ;
- 5 faits de conduite sous l'emprise de stupéfiants ;
- 20 faits d'usage du téléphone au volant ;
- 6 défauts de port de la ceinture de sécurité ou de dispositif de retenue pour enfant ;
- 10 faits de conduite sans permis de conduire ;
- 12 faits de refus de priorité ;
- 25 véhicules immobilisés en raison d'infractions graves au Code de la route ;
- 18 suspensions administratives immédiates de permis de conduire.

Prévision des contrôles routiers

Dans un but de prévention et de sensibilisation des usagers de la route, la préfète de l'Aube publie une partie des contrôles routiers pour la semaine à venir.

Période	Secteurs des contrôles
Mardi 06/02/24 - Matin	D1 – CLEREY – GERAUDOT
Mardi 06/02/24 - Après-Midi	AVENUE GÉNÉRAL LECLERC À STE-SAVINE
Mercredi 07/02/24 – Après-Midi	CHATEAU DES COURS À ST JULIEN LES VILLAS
Jeudi 08/02/24 - Matin	D660 – MONTGUEUX
Jeudi 08/02/24 - Après-Midi	D.960 – LESMONT – SOULAINES-DHUY
Vendredi 09/02/24 - Après-Midi	RD443 – LE PAVILLON STE JULIE
Samedi 10/02/24 - Après-Midi	FONTAINES LES GRES

Message de prévention – Téléphone et conduite

Message de prévention



Téléphone et conduite

Téléphoner en conduisant détourne obligatoirement l'attention et multiplie par 3 le risque d'accident, ce risque passe à 23 en cas de lecture d'un sms :

- Il oblige le conducteur à détourner les yeux de la route pendant en moyenne 5 secondes ;
- Il réduit de 30 à 50% le champ de vision.

Pour éviter d'être distrait par vos appels et sms, utilisez l'application de la Sécurité Routière "Mode Conduite" qui envoie un message à ceux qui vous contactent lorsque vous conduisez.



Téléphoner ou recevoir
un SMS en conduisant
sont interdits



Retrait de 3 points
sur le permis de conduire



Une amende forfaitaire
de 135€



Application de la Sécurité
Routière "Mode Conduite"

Contact presse

Bureau de la représentation de l'État et de la communication
Tél : 03 25 42 35 00
Mél : pref-communication@aubes.gouv.fr